III. Enseignement à domicile.

14 enfants de l'âge obligatoire, 6 garçons et 8 filles, appartenant à 6 familles du 3e et du 4e arrondissement d'inspection, ont reçu l'enseignement à domicile.

Luxembourg, le 31 décembre 1891.

L'Inspecteur principal,
TH. WITRY.

Luxembourg, le 11 janvier 1892.

Le Comité permanent
de la Commission d'instruction,
ED. THILGES, président.
DE WAHA, secrétaire.

Vu

Luxembourg, le 14 janvier 1892.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.